

Paul-Louis Martin

Richard Adam

Number 37, Fall 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18770ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Adam, R. (1987). Paul-Louis Martin. *Continuité*, (37), 13–15.

Paul-Louis Martin

La Commission des biens culturels du Québec célèbre ses soixante-cinq ans. Son président nous en révèle l'histoire et les perspectives d'avenir...

Richard Adam— *La Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) fête cette année ses 65 ans. Quelles furent les principales étapes, les grandes dates dans l'histoire de cet organisme?*

Paul-Louis Martin— Les dix ou quinze années sous l'égide du premier président, M. Adélard Turgeon, et surtout du secrétaire M. Pierre-Georges Roy, marquent les débuts de l'organisme, dans un contexte où une loi sur les monuments historiques était attendue depuis au moins une cinquantaine d'années. La Commission est très active entre 1922 et 1938, non seulement dans le domaine des publications et des inventaires, mais aussi par son support à plusieurs sociétés historiques. En 1929, elle classe ses trois premiers monuments; elle aide en outre à la restauration de plusieurs autres monuments, même non classés.

Lorsque survient la crise économique, puis la guerre, ce n'est peut-être plus le moment de parler de conservation du patrimoine. La situation continue cependant d'évoluer... à la baisse. Avec l'urbanisation, le patrimoine architectural est dilapidé. Dès la fin des années quarante, un bon nombre d'intellectuels commencent à réagir, parmi lesquels Gérard Morisset, qui a déjà entrepris son inventaire des oeuvres d'art.

Vers 1949-1950, c'est le début de la seconde grande étape. Un nouveau souffle mar-

que cette époque; la Loi est rajeunie, mais surtout, il y a maintenant des instruments d'analyse et d'étude. Des gens actifs et engagés — comme à *Vie des Arts* par exemple — amorcent ce que j'appelle la première grande campagne de conservation à l'échelle du Québec. Ainsi, entre 1955 et 1965, près de 200 monuments, qui relèvent pour la plupart du patrimoine religieux, sont classés au Québec. S'ajoute à cela une partie de l'architecture domestique et des oeuvres d'art. Cette seconde étape se termine avec le départ en 1967 du président de la Commission, M. Paul Gouin.

Vers la fin des années soixante, après la création du

ministère des Affaires culturelles, la Commission est menacée de disparaître. On la perçoit alors surtout comme «un sénat de vieux bonzes où les gens traînent des théories d'autrefois». Mais cela dit, en 1972, une nouvelle loi marque un grand changement: la Commission devient consultative au lieu d'être exécutive comme c'était le cas depuis sa création.

C'est l'époque d'un décollage en matière de culture, après la décennie des années soixante qui fut dévastatrice au point de vue patrimonial au Québec. Il faut aussi mentionner que la Loi sur les monuments historiques est une des premières lois d'urbanisme que nous ayons eue au Québec.

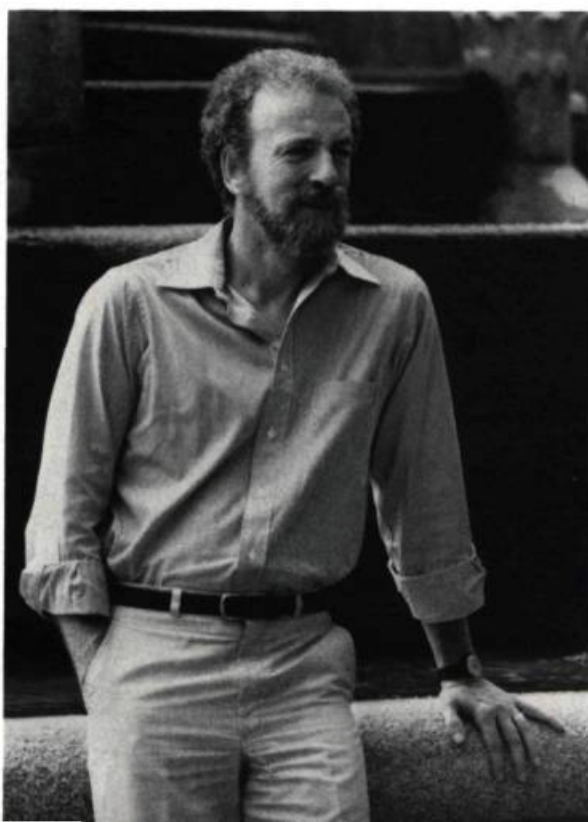
C'est la première mesure qui régleme, jusqu'à un certain point, des ensembles urbains ou ruraux.

Depuis 1977-1978, la Commission a, je pense, trouvé son rythme, son mandat. On peut désormais entendre des citoyens, tenir des audiences publiques et son vrai rôle d'organisme consultatif est maintenant confirmé.

R.A.— *Vous oeuvrez au sein de la Commission depuis près de dix ans. Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans le domaine culturel et, tout particulièrement, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine?*

P.-L.M.— Professionnellement, j'ai choisi ce secteur d'intervention dès 1964-1965. Dans ma jeunesse, je travaillais pour un collectionneur trifluvien. Cet amoureux des vieux meubles m'a transmis son respect pour les choses du passé. Durant mes études à l'Université Laval, en archivistique, en ethnologie et plus tard au doctorat (en arts et traditions populaires), le patrimoine, sous toutes ses formes, était au centre de mes préoccupations.

Que ce soit comme chercheur ou comme enseignant, l'ethnologie, les arts et la culture ont toujours été présents dans ma démarche professionnelle. C'est à l'époque où j'étais membre d'un groupe de recherche en histoire, en 1978, que j'ai joint la CBCQ à titre de commissaire. Après, de 1980 à 1983, ce fut comme vice-président que j'ai continué à oeuvrer auprès de la Commission. Finalement, j'assume depuis 1983 la présidence de cet



«La conservation, (...) c'est une obligation pour une société qui croit en elle-même.» (photo: B. Ostiguy)

Face au Château Frontenac, l'ancien hôtel Union (1805) où se trouvent les bureaux de la Commission des biens culturels du Québec. (photo: B. Ostiguy)



organisme. Un long cheminement peut-être, mais toujours dans le même sens et avec le même objectif: faire en sorte que notre héritage collectif soit mieux connu et mis en valeur.

R.A.— Nous voyons depuis quelques années la CBCQ accroître son rôle sur le plan de la recherche. Elle s'engage aussi dans la production de publications sur le patrimoine québécois. Quel est l'objectif de cette démarche?

P.-L.M.— Le Ministère s'est donné, depuis la fin des années soixante-dix, un rôle de gestionnaire du patrimoine, délaissant sensiblement sa mission de recherche. Or, nous avons besoin d'une lecture, d'un état de la situation sur le patrimoine industriel, agricole, sur les biens mobiliers, le patrimoine religieux, etc. Nous nous sommes donc attelés à cette tâche parce qu'il y avait une lacune. Si le Ministère avait fait ce travail, nous nous serions tournés vers autre chose.

R.A.— Il existe depuis peu un intérêt marqué de la part du secteur privé pour le recyclage et la restauration d'immeubles patrimoniaux. De plus, avec les nouvelles dispositions de la Loi sur les biens culturels, le rôle des intervenants municipaux a été accru. Comment voyez-vous l'arrivée de ces nouveaux acteurs?

P.-L.M.— D'emblée, je dirais que c'est très bon: plus il y aura d'intervenants, mieux ce sera. Toutefois, chez les gens d'affaires, l'intérêt pour la conservation a été tardif; il s'est en effet développé après la crise économique et énergétique des années soixante-dix. Mais il n'est pas assuré que la communauté d'affaires opatera toujours

et spontanément pour la mission culturelle, surtout s'il est question de rentabilité à moyen ou à long terme.

En ce qui a trait aux municipalités, il fallait que l'État procède à une décentralisation. Toutefois, je dois vous avouer que je suis fort déçu de la performance des élus municipaux; ils ont pris très peu de responsabilités. Il faut dire cependant que le Ministère n'a pas indiqué quels moyens et quelles ressources financières suivraient les engagements de principe découlant de la décentralisation.

On revient ici à l'essence du débat: au niveau municipal, comme au niveau provincial, il en coûte quelque chose pour protéger le patrimoine. Entre un projet de construction de plusieurs milliers de dollars, réalisable sans contraintes, et la conservation d'un bien patrimonial, un choix s'impose. Les municipalités sont les premières sur la ligne de feu et quasi en conflit d'intérêts. Pour l'immédiat, l'intérêt des municipalités est loin d'être évident; nous en reparlerons dans une vingtaine d'années! Selon moi, la conservation, c'est d'abord un mandat d'État. C'est une obligation pour une société qui croit en elle-même. Tant mieux si nous trouvons des partenaires sûrs.

R.A.— Le tourisme culturel et,

dans une moindre mesure, le tourisme patrimonial semblent lentement vouloir se développer au Québec. Selon vous, est-ce une voie à explorer et avons-nous suffisamment à offrir?

P.-L.M.— C'est le potentiel le plus fantastique en Amérique du Nord. Sans revenir sur des clichés, le cachet de nos noyaux urbains (le Vieux-Québec, le Vieux-Montréal), mais aussi de notre campagne, est unique. Il y a sur le plan visuel, mais surtout humain, un bagage énorme à partager. La connaissance de l'autre est, selon moi, l'objectif du tourisme; c'est un moyen d'échange culturel, pas seulement économique. Malheureusement, le tourisme est une affaire commerciale aux mains d'importants grossistes qui ne véhiculent souvent que des clichés. Si nous regardons les chiffres, c'est à peine 10% des touristes étrangers qui vont à l'est de la ville de Québec. Ajoutons que seulement 40% des touristes qui viennent à Montréal se rendent jusqu'à Québec. Qui plus est, ils ne font aucun arrêt entre ces deux pôles! On n'a jamais réussi à satelliser le tourisme régional, à intégrer l'arrière-pays de Montréal ou de Québec à l'intérieur de circuits touristiques.

La Commission, avec seulement deux employés per-

manents, ne peut être de tous les dossiers. Nous demander de faire de la diffusion et de la communication sur le tourisme, nous voulons bien... Mais c'est plutôt le rôle du Ministère, je crois.

R.A.— Nous connaissons surtout la CBCQ pour ses activités dans le domaine du patrimoine immobilier. Mais vous avez, selon la Loi, la possibilité d'intervenir dans d'autres domaines. Quels sont-ils et quel est votre rôle?

P.-L.M.— Nous sommes aussi actifs dans bien d'autres domaines. Malheureusement, l'activité du Ministère et, dans une certaine mesure, de la Commission, est surtout connue par ses interventions dans le domaine du patrimoine immobilier. C'est une des faiblesses du Ministère de s'attacher à ce qui est le plus visible, le plus «rentable». J'admets que le patrimoine immobilier aura toujours une place privilégiée; c'est une forme de capital politique. Mais tout le reste, le patrimoine archivistique, mobilier, l'archéologie, l'audio-visuel, les œuvres d'art et surtout, depuis un certain temps, le patrimoine intangible sont également sinon plus importants pour la Commission.

Je comprends que nous sommes, essentiellement, une Commission des biens culturels

«matériels», la Loi est ainsi faite. Mais tôt ou tard, nous devons intervenir dans le domaine du patrimoine intangible. Je pense ici aux contes et légendes, chansons, danses, bref aux traditions et au savoir transmis de génération en génération. Nous devrions avoir, comme cela se fait au Japon, la possibilité de classer un individu «trésor national». Pour les aider à transmettre leur savoir à des apprentis, les Japonais ont classé de vieux potiers! Mais pour en arriver là, un changement important est nécessaire au Québec. Sans jeter la pierre à qui que ce soit, c'est un manque de vision culturelle de la part de nos autorités qui afflige le plus notre société.

R.A.— Quel projet réaliseriez-vous si demain vous aviez carte blanche sur le plan politique et le budget nécessaire?

P.-L.M.— Deux choses. La première serait la mise sur pied d'une Caisse nationale des monuments historiques. Cet organisme s'occuperait véritablement de mise en valeur des monuments et des sites historiques au Québec. Quand je parle de véritable mise en valeur, je pense à l'établissement de très hauts standards d'information et de recherche. Trop souvent, on limite l'interprétation d'un lieu ou d'un événement à trois ou quatre «flashes» mis au point par des communicateurs ou des experts en marketing. Je suis

peut-être traditionaliste, peut-être même dépassé, mais je crois qu'il y a une substance derrière les objets. Il y a une richesse dans l'histoire et on doit la faire valoir, pas seulement pour une clientèle cible, mais pour toutes les clientèles.

La seconde chose qui me tient à coeur, c'est la création d'une fondation. Elle serait le bras exécutif qui agirait concrètement.

C'est d'ailleurs ce qui nous manque le plus au Québec en ce moment, un organisme qui peut intervenir rapidement, et avec des moyens suffisants, pour sauver un bien, un site ou un savoir. Je vais même vous donner un exemple concret: la forge Asselin, sur l'île d'Orléans, a

été rasée récemment; le forgeron est décédé il y a quelques années sans que l'on puisse sauvegarder ni son savoir technique ni son cadre artisanal. Nous sommes mal outillés.

Quand un réel danger plane sur un bien, il ne reste souvent qu'une fondation pour agir. Il faut que la collectivité se donne les moyens nécessaires pour conserver ce qui lui est le plus cher.

NDLR: l'entrevue avec Paul-Louis Martin a eu lieu à Montréal, le 18 juin 1987.

Richard Adam

Consultant en urbanisme et vice-président du Conseil des monuments et sites du Québec.



Le design,
c'est l'idée qui prend forme.

Des idées originales
pour vos projets
d'exposition ou d'interprétation.

études
concepts
programmation
réalisation

le groupe d.e.s. inc.
DESIGN ET STRATÉGIE

50, Côte Dinan,
Québec, QC
G1K 8N6 •

418/692-0411